

Conseil d'Orientation sur les  
Conditions de Travail

39-43, Quai André Citroën  
75902 PARIS CEDEX 15

Téléphone : 01 44 38 26 59  
Télécopie : 01 44 38 27 11  
[manuella.deleville@coct.travail.gouv.fr](mailto:manuella.deleville@coct.travail.gouv.fr)  
internet : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)



## Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

Paris, le 26 février 2015

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser la Synthèse annuelle 2013-2014 du groupe permanent du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail, conformément à l'article R. 4641-13 du code du travail qui dispose que « *le Comité permanent remet au ministre chargé du travail une synthèse annuelle portant sur les évolutions constatées dans le domaine des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels* ». Cette synthèse a été validée par l'ensemble des partenaires sociaux membres du groupe permanent.

Le groupe a fondé les observations qui suivent sur les analyses issues en particulier du bilan des conditions de travail pour 2013, examiné lors de la réunion du comité permanent du 27 janvier 2015, mais aussi de l'expérience de ses membres et des travaux produits par l'ensemble des organismes de recherche et des experts intervenant dans le champ de santé-sécurité au travail.

Le comité permanent relève une tendance positive dont l'analyse, toujours nécessaire à une bonne interprétation des faits, montre la subsistance de risques bien identifiables. Cette évolution, outre qu'elle doit donner courage aux entreprises et à leurs salariés comme aux acteurs de la prévention, fournit des éclairages précieux pour l'action à conduire au cours des années à venir.

La réalité observée conduit à confirmer des propositions qui vous ont été faites pour le troisième<sup>e</sup> plan national santé au travail, et que vous avez bien voulu approuver.

Je vous prie de croire, monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

**Le vice-président**



**Jean-Marc BOULANGER**